



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel d'intendance et d'administration

Question écrite n° 64356

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des personnels administratifs exerçant dans les collèges et les lycées. Le syndicat de l'administration et de l'intendance a lancé un plan national d'actions sur les revendications de ces personnels. Les gestionnaires de ces établissements scolaires, dont l'augmentation des tâches et les nouvelles missions ont rendu les conditions de travail difficiles, souhaitent être considérés comme de véritables adjoints du chef d'établissement, au même titre que les adjoints pédagogiques, avec revalorisation de leur régime indemnitaire. En effet, toute la logistique de l'acte éducatif est organisée par ces gestionnaires, qui en ont la responsabilité et dont les missions ont été précisées par la circulaire du 6 février 1997. En conséquence, il lui demande ses intentions quant à l'ouverture des négociations sur l'ensemble des régimes indemnitaires de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64356

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4189